



**N°04/2018
OUARVILLE - INFOS
DU
29 OCTOBRE 2018**



**CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE
COMMÉMORATION DU CENTENAIRE
DIMANCHE 11 NOVEMBRE 2018 à 11 h**



Pour célébrer le centenaire de l'armistice toutes les cloches du pays sonneront à la volée le 11 novembre 2018 11 heures, et pendant 11 minutes,

OUARVILLE aussi...

Vous êtes invités à participer à la cérémonie de commémoration du 11 Novembre 1918.

Le déroulement en est le suivant :

11 h 00 : Rassemblement devant la mairie pour formation du cortège.

Dépôt de gerbes au monument aux Morts et minute de silence.

Visite du monument de 1870.

Intervention des enfants de l'école, puis

**Rendez-vous à la salle des 4 vents
pour la plantation d'un chêne rouge et la pose d'une plaque commémorative**

Vous pourrez également découvrir une exposition réalisée par les enfants de l'école, sur la vie quotidienne du début du XXème siècle.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle des 4 Vents.

La population est invitée à pavoiser.

**REPAS DES AÎNÉS
DIMANCHE 18 NOVEMBRE 2018 à 12 h 30 - salle des 4 Vents**

Comme chaque année, le Centre Communal d'Actions Sociales et la Commune organisent un repas en l'honneur des Anciens (+ de 65 ans). Il aura lieu le dimanche 18 novembre prochain. Afin de rendre ce moment plus convivial et plus festif, une animation est prévue tout au long de l'après-midi.

- Une invitation par courrier sera transmise dans les jours qui viennent.
- Si vous avez plus de 65 ans et que vous n'avez pas reçu cette invitation au repas offert par la municipalité, après le 10 Novembre, contacter le secrétariat de la mairie.
- Vous n'avez pas 65 ans, mais vous souhaitez participer au repas des Anciens ou accompagner une personne, inscrivez-vous en mairie jusqu'au 10 novembre prochain, votre participation sera de 25 €.

N'hésitez pas à nous rejoindre, c'est l'occasion de partager un moment convivial avec nos anciens.....



SPECTACLE DE NOËL

MARDI 11 DÉCEMBRE 2018 à 20 h 30 – salle des 4 Vents

La municipalité d'OUARVILLE a le plaisir d'inviter les enfants, au nouveau spectacle offert pour Noël. L'Association ATOUT SPECTACLE proposera un divertissement intitulé :

« Le royaume des couleurs avec technique son »

Grands-Parents, Parents, Enfants réservez dès maintenant votre soirée.

Le Père Noël fera une apparition pour la traditionnelle distribution de friandises.

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION DES MAJORETTES « LES FEERIE'S »

En bientôt 3 ans de pratique, les majorettes d'Ouarville ont beaucoup progressé.

Le club est composé de 9 grandes, 7 petites, 1 petit de 2 ans et notre toute nouvelle recrue notre mascotte.

En octobre 8 grandes et 3 petites ont effectué un stage de mise à niveau 1er et 2ème bâton. Comme chaque année 4 grandes participeront à des stages "danse de l'amitié qui aura lieu le 2 décembre à Mainvilliers et « danse accessoire » le 20 janvier 2019 à Voves.

Elles participeront au grand rassemblement de l'AFMF du 1er mai 2019 à DREUX en Eure et Loir. Afin de faire connaître les majorettes, un loto et une brocante seront organisées.

Pour tous renseignements et inscriptions en cours d'année, n'hésitez pas à contacter la présidente du club par mail: lesfeeries28@free.fr ou sur la page Facebook « Les Féerie's ».

DATES A RETENIR

OUARVILLE PETANQUE

Assemblée générale annuelle du club : Samedi 1er Décembre 2018 à 16 h 30 - salle des 4 Vents.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Banquet de la Ste Barbe : samedi 8 Décembre 2018 – salle des 4 Vents.

INFORMATIONS PAROISSIALES

Messes de la Toussaint :

Mercredi 31 Octobre à 18 h 30 à SAINVILLE

Jeudi 1^{er} Novembre à 10 h 30 à AUNEAU

Coordonnées de la paroisse : Tél : 09 61 59 25 50

Courriel : paroisse.bsmairie.poussepin@diocesechartres.com

Conférence autour de la bioéthique :

Salle des 4 Vents à 20 h 30

Mardi 6 Novembre : PMA et modes artificiels de procréation

Mardi 13 Novembre : le soin des malades en fin de vie

Mardi 20 Novembre : autres questions de bioéthique

L'intervenant sera le Père Patrick VESPIEREN, Jésuite, fondateur du Département d'Ethique Biomédicale du Centre Sèvres, à Paris.

ACTION SOCIALE « PRESENCE VERTE »

En 2017, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune a mis en place la prise en charge partielle de l'équipement « Présence Verte » des personnes âgées de la commune.

Pour indication, les personnes vivant seules peuvent s'équiper d'un petit système qui se porte autour du cou ou du poignet, il est muni d'un bouton qu'il suffit de presser en cas de chute ou de malaise. Ce système est relié à un standard qui alerte soit une personne proche dont le numéro de téléphone est pré-enregistré ou les secours.

Ce service ayant un coût, le CCAS a décidé de prendre en charge à hauteur de 10 € par mois, cette prestation. Toute personne ayant mis en place ce service peut se faire connaître à la mairie. (se munir des coordonnées de l'organisme choisi).

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Tous les mercredis de 14 h 30 à 17 h 30 et tous les vendredis de 16 h 00 à 19 h 30.

☎ : 02 37 22 14 18 - 📠 : 02 37 22 14 33 - 📧 mairie.ouarville@wanadoo.fr

Site INTERNET : www.ouarville.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE ET DE LA BIBLIOTHEQUE

Bibliothèque :

Lundi de 17 h à 18 h 30 - Mercredi de 10 h à 11 h 45 et 15 h à 18 h 30
Vendredi de 17 h à 18 h - Samedi de 10 h à 11 h 30

Agence postale :

Du lundi au vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 et le samedi matin de 9 h 00 à 11 h 45

PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Mme OZYBKO, Assistante Sociale assure ses consultations :

- en Mairie d'OUARVILLE, le 1er jeudi du mois de 9 h 30 à 11 h 30 sur rendez-vous.
- au Centre médico-social de VOVES, 20-21 boulevard Maurice Violette
 - le mardi matin de 9 h 00 à 11 h 30 sur rendez-vous
 - de 11 h 30 à 12 h 00 sans rendez-vous

Pour prendre rendez-vous, contacter le 02 37 23 52 13

RECENSEMENT DES JEUNES GARÇONS ET FILLES DE 16 ANS

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). La mairie remet à cette occasion une attestation de recensement (sur présentation du livret de famille, pièce d'identité et justificatif de domicile).

(Il est primordial de la conserver précieusement. En effet, cette attestation est nécessaire pour s'inscrire à tous examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et conduite accompagnée).

QUALITÉ DE L'EAU

L'Agence Régionale de Santé du Centre - Délégation territoriale d'Eure et Loir (ARS) nous informe que le dernier prélèvement d'eau effectué sur la commune, en date du 12 septembre 2018, fait apparaître une eau de qualité bactériologique conforme à la réglementation en vigueur (paramètre nitrates à 24,2 mg/litre).

BOURG D'OUARVILLE ENTRETIEN DES POSTES DE REFOULEMENT INDIVIDUELS

Comme l'année précédente, le nettoyage complet des cuves et une vérification des organes essentiels des postes de refoulement est en cours.

En cas d'absence, vous pouvez confier les clefs de votre portail à un voisin car l'entreprise est totalement autonome, et les cuves et les coffrets sont à l'extérieur dans la plupart des cas. Il n'aura donc pas besoin d'entrer chez vous.

La prestation de nettoyage annuel est prise en charge par le budget communal et ne vous sera donc pas répercutée. Par contre, les dépannages en cours d'année sont à votre charge si le problème résulte d'un défaut d'entretien de votre part.

Par ailleurs, afin de ménager et de conserver le plus longtemps possible votre équipement d'assainissement en bon état de fonctionnement, veiller à ne pas jeter en particulier des lingettes, mais aussi, tous les autres éléments qui pourraient bloquer le système.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Communauté de Communes Cœur de Beauce vous informe que les prochaines campagnes de vidange des installations d'assainissement non collectif sont prévues :

Du 21 janvier au 25 janvier 2019 : clôture des inscriptions le 4 janvier 2019

Du 18 février au 22 février 2019 : clôture des inscriptions le 1^{er} février 2019

Inscription et facturation par le SPANC au 02 37 90 15 41. Réalisation des travaux par la Sté SEA.

Tarif : 165 € TTC (pour un volume de 3m³ – 31 € TTC en plus par m³ supplémentaire).

DEJECTIONS CANINES

Les déjections canines sont autorisées seulement dans les caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

Par avance merci de respecter l'environnement et les gens avec qui nous vivons.